

Les groupements syndicaux dans la province de Québec (1955)

Gérard Dion

Volume 11, numéro 1, décembre 1955

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1022667ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1022667ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

L'auteur présente ici le premier d'une série d'articles sur le syndicalisme dans la province de Québec. La fusion des centrales syndicales qui se réalisera en 1956 ne fera pas disparaître le caractère particulier des groupements originels ni les tendances qui se manifestent dans leur évolution. Ce premier article est surtout d'ordre factuel.

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dion, G. (1955). Les groupements syndicaux dans la province de Québec (1955). *Relations industrielles / Industrial Relations*, 11(1), 1–24.
<https://doi.org/10.7202/1022667ar>

Les groupements syndicaux dans la province de Québec (1955)

Gérard Dion

L'auteur présente ici le premier d'une série d'articles sur le syndicalisme dans la province de Québec. La fusion des centrales syndicales qui se réalisera en 1956 ne fera pas disparaître le caractère particulier des groupements originels ni les tendances qui se manifestent dans leur évolution. Ce premier article est surtout d'ordre factuel.

Introduction

Dans l'étude qui va suivre, nous avons l'intention d'esquisser une petite géographie du syndicalisme dans la province de Québec. Si jusqu'ici aucun travail du genre n'a été effectué ce n'est pas qu'il n'aurait pas été utile à tous pour orienter l'action de ceux qui travaillent en ce domaine, mais c'est parce qu'il est extrêmement difficile et délicat à réaliser.

Ainsi, l'on sait fort bien ce qu'est un syndicat, mais il n'y a pas de critère pour déterminer d'une façon exacte ce que l'on entend par un syndiqué. Est-ce seulement un travailleur qui a déjà donné son adhésion à un syndicat ? Faut-il qu'il ait payé des cotisations, qu'il soit actuellement en règle au point de vue financier ou qu'il ne soit pas en retard de plus de trois mois ? Chaque centrale syndicale a ses propres critères. De plus, dans certaines occupations, il y a un va-et-vient continu : les travailleurs entrent dans le syndicat, d'autres en sortent, certains font partie de deux syndicats rivaux, comme il arrive dans l'industrie de la construction dans les grandes villes, etc. Enfin, les chefs syndicaux, quand ils s'adressent au public, ont tendance à souffler leurs effectifs afin de donner l'impression que leur groupement est puissant et représentatif alors qu'à l'intérieur de leur organisation il les diminuent pour payer moins de per capita aux organismes supérieurs. Voilà pourquoi quand il est question d'effectifs syndicaux on ne doit s'en tenir qu'à des approxi-

DION, GÉRARD, directeur-adjoint du
Département des relations industriel-
les de l'Université Laval.

mations. On ne peut estimer qu'il y a une marge d'erreur de 10% avec la réalité.

Pour réaliser notre tâche, nous nous sommes basé sur des documents officiels. Nous avons utilisé largement la dernière publication du gouvernement fédéral, *Syndicalisme ouvrier au Canada, 1954* et certains rapports que nous ont fournis les centrales syndicales. Parce qu'aucun de ces documents ne nous présente des statistiques complètes par province nous avons été obligés de nous imposer un travail énorme pour effectuer le regroupement nécessaire.¹

Le Canada possède une population de travailleurs payés d'environ 4,000,000². De ce nombre, environ 34% appartiennent à des syndicats ouvriers. Ceux qui ne sont pas au courant des problèmes de relations du travail seront peut-être étonnés de ce pourcentage. Mais il est normal et aussi élevé que celui des Etats-Unis. Il ne faut pas perdre de vue que pour des raisons d'occupation et de mobilité de la main-d'oeuvre, de localisation et d'ampleur des entreprises tous les salariés peuvent difficilement appartenir à un syndicat. Pour mesurer l'importance du phénomène syndical sur les travailleurs et la société, les effectifs syndicaux ont une influence qui dépasse considérablement leur nombre mathématique.

Dans l'ensemble du Canada, environ 83% de tous les travailleurs syndiqués sont membres d'unions ou de syndicats affiliés à l'une ou l'autre des trois grandes centrales syndicales. En janvier 1954, le Congrès des Métiers et du Travail (CMT) groupait 596,004 membres répartis entre 3,471 unités locales. Le Congrès Canadien du Travail (CCT) avait 360,782 membres dans 1,424 unités locales et enfin la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) en comptait 100,312 répartis entre 514 unités locales.

Comme généralement les syndicats affiliés au CMT le sont également à l'American Federation of Labor et ceux du CCT au Congress of Industrial Organization, plus de 70% des travailleurs canadiens appar-

- (1) Ainsi, dans *syndicalisme ouvrier au Canada, 1954*, on trouve seulement les effectifs syndicaux globaux et non la répartition par centrale syndicale.
- (2) La catégorie «Travailleurs payés» comprend seulement les personnes en emploi au service d'autrui. Elle exclut les travailleurs autonomes, les propriétaires, ceux qui ne sont pas rémunérés, les chômeurs. Dans la semaine se terminant le 22 janvier 1955, le nombre de travailleurs en emploi payés au Canada s'élevait à 3,842,000 et ceux qui étaient en chômage à 363,000. «*The Labour Force*», Reference Paper No. 58, D.B.S. Ottawa, Table 13, p. 98 et 102.

tiennent en même temps à des centrales syndicales américaines ou, si l'on veut, à des Unions internationales.

Les provinces d'Ontario et de Québec à elles seules possèdent 63% des effectifs syndicaux de tout le Canada. Les deux centres syndicaux les plus importants du Canada sont Montréal et Toronto qui groupent le quart de tous les syndiqués canadiens.

La province de Québec possède une population de travailleurs payés d'environ 1,200,000³; on estime à 25% le nombre de travailleurs appartenant à des syndicats ouvriers. En janvier 1954, les effectifs syndicaux s'élevaient à 272,000 membres répartis entre 1,329 unités locales. Les trois grandes centrales étaient les mêmes que celles de l'ensemble du pays, soit le CMT, le CCT et la CTCC. En tenant compte de la marge d'erreur possible, nous estimons que le CMT garde la tête avec environ 130,000 membres. Il est suivi par la CTCC avec environ 90,000 membres et le CCT grouperait à peine 45,000 membres. Les autres travailleurs syndiqués appartiennent aux groupements de cheminots indépendants ainsi qu'à certaines unions dont la plupart sont plus ou moins dominés par les employeurs.

LES CENTRALES SYNDICALES

a) LES GROUPEMENTS INDEPENDANTS

Avant d'aborder une étude plus complète des grandes centrales syndicales, il est bon de connaître un peu les groupements indépendants qui ont une certaine importance dans la province de Québec. En dehors de l'Association ouvrière canadienne dont les syndicats affiliés groupent des travailleurs appartenants à différentes industries, les autres limitent leur juridiction à une catégorie professionnelle précise. Ce sont les Fraternités de cheminots, les groupements de professeurs, la Fraternité des policiers.

1) Les Fraternités indépendantes de cheminots

Aux Etats-Unis, comme au Canada, elles ne sont pas affiliées aux grandes centrales syndicales. Elles groupent comme membres ce que l'on appelle le personnel roulant des chemins de fer par opposition au

(3) Dans la semaine se terminant le 22 janvier 1955, le nombre de travailleurs en emploi payés dans la province de Québec s'élevait à 1,123,000 et ceux qui étaient en chômage à 141,000. « *The Labour Force* ». Reference Paper No. 58, D.B.S. Ottawa, Table 13, pp. 98 et 102.

personnel sédentaire (chef de gare, commis, télégraphistes, employés d'entretien) lequel appartient à des unions affiliées.

Leur siège social est aux Etats-Unis, mais des unités locales canadiennes ont été organisées presque simultanément des deux côtés de la frontière. Ce sont: The Brotherhood of Locomotive Engineers (1864), The Brotherhood of Railroad Trainmen (1868), the Brotherhood of Locomotive Firemen and Enginemen (1873) et the Order of Railway Conductors of America (1885).

Presque la totalité des travailleurs affectés à ces occupations sont membres de ces unions qui possèdent ensemble 56 unités locales situées dans les centres de chemin de fer de la province de Québec.

Pour promouvoir leurs intérêts en matière législative, elles ont formé avec deux unions affiliées au CMT un organisme qui s'appelle le Comité national d'action législative.

2) Les groupements de professeurs

Le système public d'enseignement de la province de Québec étant confessionnel, le personnel enseignant des écoles primaires est groupé dans des associations confessionnelles qui négocient des conventions collectives pour leurs membres.

Les professeurs protestants appartiennent à la Provincial Association of Protestant Teachers of Quebec, laquelle est composée d'environ 25 unités locales. Cette association est affiliée à la Fédération canadienne du personnel enseignant (Canadian Teachers' Federation) qui a été organisée en 1920.

Les professeurs catholiques sont soit de langue anglaise ou de langue française. Ceux de langue anglaise font partie de la Federation of English Speaking Catholic Teachers, laquelle groupe à Montréal, 400 membres.

L'organisation professionnelle chez les Instituteurs et Institutrices catholiques de langue française remonte à 1930 pour Montréal (Alliance des Professeurs); à 1936-37 et 38, pour Québec, les petites villes et les campagnes de la Province (Syndicat des Instituteurs et Syndicat des Institutrices de Québec, formation de la Fédération Catholique des Ins-

titutrices Rurales comprenant quelques syndicats d'institutrices rurales, bon nombre de titulaires de plusieurs petites villes, quelques syndicats d'instituteurs ruraux et formation de la Fédération Provinciale des Instituteurs Ruraux). En mai 1942, quelques syndicats de cités et villes fondent la Fédération des Instituteurs et Institutrices Catholiques des cités et villes de la Province de Québec. Cette fédération est mixte. Enfin, ces trois fédérations provinciales sont groupées par la loi de la Corporation Générale des Instituteurs et Institutrices Catholiques de la Province de Québec votée par la législature en avril 1946.

Structure

C'est donc une structure à trois échelons: des Syndicats qui adoptent la formule du territoire, des Fédérations provinciales, et au sommet, une Corporation.

Les organismes du premier et du deuxième échelons utilisent la loi des Syndicats professionnels; la Corporation a une loi spéciale qui l'apparente aux corporations formées des vieilles professions: barreau, collège des médecins, etc.

La Corporation possède trois organismes: un congrès (qui n'a aucun pouvoir), un Conseil Général et un Conseil d'Administration. Le Conseil Général est l'organisme suprême. Il est composé de 32 délégués, soit 8 délégués de la Fédération Catholique des Institutrices Rurales, 8 délégués de la Fédération Provinciale des Instituteurs Ruraux et 16 délégués (8 hommes, 8 femmes) de la Fédération des Instituteurs et Institutrices des Cités et Villes. Le quorum légal de cet organisme est de vingt.

Structure actuelle

De 1951 à 1953, le personnel enseignant se regroupe suivant une nouvelle structure.

Au premier stage (Syndicat). Il conserve les organismes actuels comme groupements de base en fixant les cadres territoriaux dans les limites du diocèse.

Fait disparaître les définitions de « ruraux », « rurales » et « urbaines ».

Les Instituteurs font partie des mêmes syndicats que les Institutrices.

Au deuxième stage (Fédération). Les Syndicats établis dans un même diocèse sont groupés en une Fédération diocésaine (15 fédérations sont actuellement incorporées sur 19 diocèses possibles).

Au troisième stage (Echelle provinciale). La formule de la Corporation est conservée.

La loi de la Corporation est amendée par la législature et sanctionnée en février 1953. Les fédérations diocésaines deviennent les sections de la Corporation sans toutefois que les trois fédérations, Instituteurs ruraux et Institutrices rurales cessent leurs activités, quoique la Fédération des Instituteurs et Institutrices des Cités et Villes continue les siennes.

Effectif

Environ 75 syndicats sont actuellement en activité, groupés dans les quinze fédérations diocésaines organisées et affiliées à la Corporation Provinciale, soit un total d'effectif de 6,000 membres pour l'année 1954-55. Durant la même année, 19,443 instituteurs et institutrices laïques enseignaient dans les écoles de la Province. Les effectifs ont augmenté considérablement durant les dernières années. En 1953, 23 commissions scolaires appliquaient une convention collective. Actuellement, soit deux ans plus tard, ce nombre est passé à 170. Une convention collective diocésaine (diocèse de Chicoutimi) est en application et des négociations sont en cours entre plusieurs autres organismes diocésains. Les 6,000 membres actuels sont couverts par des conventions collectives. Des progrès considérables ont été réalisés quoiqu'il reste beaucoup de travail à faire si on considère le nombre d'instituteurs laïques qui enseignent, soit 19,443, et le nombre de commissions scolaires de la Province, soit plus de 1,654.

En dehors de la ville de Montréal, où deux syndicats (L'Alliance des professeurs et l'Association des Educateurs Catholiques de Montréal) rivalisent pour représenter les professeurs, il n'y a pas de concurrence syndicale.

3) Les Associations de policiers

Jusqu'en 1950, les policiers pouvaient appartenir à un syndicat affilié à une centrale syndicale. En effet, dans la plupart des villes les poli-

ciers étaient groupés soit seuls soit avec les pompiers ou les autres employés municipaux dans des associations affiliées soit à la CTCC ou au CCT.

En 1950, la Loi concernant les différends entre les services publics et leurs salariés était amendée et stipulait que « Aucune personne faisant partie de l'une ou l'autre des catégories suivantes, savoir: les constables à l'emploi de corporations municipales en cette province . . . ne doit demeurer ou devenir membre d'une association qui n'est pas formée exclusivement de personnes de la même catégorie ou qui est affiliée à une autre association ou organisation. » (S.R.Q. 1941, ch. 169, art. 6.)

C'est donc dire qu'aujourd'hui les policiers forment autant d'unités indépendantes qu'il y a de villes et que seules les villes assez importantes pour nécessiter une force constabulaire considérable possèdent un syndicat de policiers qui en vaut la peine.

4) L'Association ouvrière canadienne

Elle est un groupement récent formé par M. Paul-Emile Marquette en 1947 à la suite de son expulsion du CCT. Il est à remarquer que M. Marquette, ancien organisateur de la CTCC à Montréal, avait été le principal artisan de l'établissement du CCT dans la province. L'AOC possède seulement 2,208 membres répartis dans 25 unités locales. La moitié de ces unités sont à Montréal et les autres à Beauharnois, Lévis, Rimouski, Rivière-du-Loup, St-Jean, St-Jérôme, Tadoussac et Thetford-Mines. Ce groupement ne possède aucune signification dans le mouvement ouvrier québécois. Les autres centrales sont unanimes à le considérer comme domestiqué par les patrons.⁴

b) LES GRANDES CENTRALES

1) Le Congrès des Métiers et du Travail dans le Québec

Le CMT est au Canada, comme dans la province de Québec, le groupement syndical le plus ancien. Il a été formé en 1886 par plusieurs syndicats qui existaient depuis plusieurs années. Les dirigeants du CMT affirment que cette centrale dans la province de Québec possède 144,000 membres. Après avoir identifié les unités syndicales affiliées au CMT et analysé leur distribution géographique et occupationnelle, nous croyons que si les effectifs de ce groupement n'atteignent pas ce chiffre, ils approchent sûrement les 130,000 et par conséquent que ce groupe-

(4) Depuis que cette étude a été faite, L'AOC a été dissoute. Ses syndicats se sont affiliés au District 50 de l'Union des Mineurs d'Amérique, dont M. Marquette est devenu le représentant régional.

ment est le plus important de la province de Québec. La distribution des effectifs du CMT dans la province nous est révélée par le tableau I publié en mai 1953 dans « Le Monde Ouvrier ».

**TABEAU I — EFFECTIFS DU CMT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRIBUES PAR LOCAUX ET BRANCHES D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾**

Branches d'activité	Locaux	Membres
Industrie du bâtiment	44	17,416
Industrie de la métallurgie	38	19,760
Industrie de l'imprimerie	14	3,650
Industrie de l'aiguille	14	12,270
Industrie manufacturière	120	32,087
Industrie du bois, de la pulpe et du papier	52	18,240
Employés civiques	13	2,142
Industrie du service et du commerce	14	6,840
Industrie des divertissements	8	2,450
Navigation	8	5,226
Employés civils	39	1,064
Industrie ferroviaire	115	23,018
TOTAUX	479	144,163

(1) Tiré de « Le Monde Ouvrier », Montréal, Mai 1953.

La structure du CMT, comme celle de l'AFL des Etats-Unis est très empirique: elle s'est développée graduellement au gré des événements et des nécessités sans aucune théorie préalable autre que celle de l'utilité et de l'efficacité immédiate.

Dans le Québec, le CMT possède l'affiliation de 57 unions internationales, 7 unions nationales et régionales et 50 unions fédérales ou directement affiliées.

Les unités syndicales locales sont donc affiliées au CMT soit directement ou indirectement en passant par les unions internationales ou nationales.

Tout comme aux Etats-Unis pour l'AFL, le CMT n'a que très peu d'autorité sur ses corps affiliés. Il ne peut rien leur imposer; il ressemble à peu près aux Nations-Unies par rapport aux pays-membres. Chaque union jouit d'un contrôle absolu sur ses affaires internes et est libre de promouvoir la philosophie sociale (sauf le communisme) et les politiques qu'elle désire. Elle peut de plus quitter la centrale n'importe quand et pour n'importe lequel motif. C'est la doctrine de non-intervention. Comme l'AFL, le CMT aide ses corps affiliés quand il s'agit de publications, de juridiction, d'organisation, de législation, d'éducation et d'action économique. Les unions ont, elles, une autorité très grande sur leurs unités locales dans certaines matières. Celles-ci doivent se conformer à la charte qui leur est imposée et dans les négociations collectives doivent suivre la politique déterminée. Cette politique est plus ou moins stricte selon les nécessités de chaque union. En dehors de cela, ces unités locales sont libres de créer des corps intermédiaires tant sur le plan professionnel que sur le plan géographique. Ainsi dans la province de Québec, les locaux affiliés au CMT ont mis sur pied, sur le plan professionnel des organismes comme la Fédération des Pompiers du Québec, le Conseil provincial des ouvriers des Textiles d'Amérique, le Conseil provincial des unions fédérales du CMT, le Conseil des Unions de moulins à papier de Québec et de l'Est du Canada, etc. Sur le plan géographique, ils ont organisé la Fédération du Travail du Québec et des Conseils dans sept districts: Granby, Montréal, Québec, St-Jérôme, Trois-Rivières, Valleyfield et l'Ouest québécois.

Ici il est très important de noter qu'une très grande latitude est laissée aux unités locales dans la création de ces groupements secondaires, les constitutions à leur donner et la faculté de s'y affilier.

Un local affilié au CMT n'est pas nécessairement obligé d'appartenir au Conseil des Métiers et du Travail de sa ville, ni à la Fédération provinciale du Travail. De plus, entre les unions affiliées au CMT il n'y a pas de rapports. Chacune est entièrement libre d'organiser son affaire comme elle l'entend. C'est à cause de cela que l'on a vu autrefois des unions communistes à côté d'autres conservatrices et même domestiquées par les patrons.

**TABLEAU II — UNITES LOCALES AFFILIEES AU CMT DISTRIBUEES
PAR VILLES DE LA PROVINCE DE QUEBEC**

Ville	Nombre d'unités	Total cumulatif
Montréal	210	
Québec	55	265
Trois-Rivières	26	291
Sherbrooke	19	310
Hull	12	322
Valleyfield	12	334
St-Jérôme	11	345
Joliette	9	354
St-Jean	7	362
St-Hyacinthe	7	369
Granby	7	376
Grand'Mère et Shawinigan	6	382
Lévis - Lauzon	6	388
Jonquière - Kénogami	6	394
Gatineau	6	400
Drummondville	5	405
Rivière-du-Loup	5	410
Buckingham	5	415
Farnham	5	420

Source: Etabli d'après les données fournies dans « **Le Syndicalisme ouvrier au Canada, 1954** ».

De ce que nous venons de dire découle un des caractères du CMT dans la province de Québec. Ce groupement a une unité organique très faible et peu d'unité.

Nous connaissons la structure du CMT et nous savons qu'il comprend 65 unions dans la province de Québec. Ces unions possèdent un

total de 533 unités locales distribuées dans 93 localités différentes. Il ne faut pas cependant se laisser impressionner par cette grande dispersion, car la ville de Montréal, à elle seule, possède 210 unités locales. Même 19 Centres de la province, — Montréal inclus — en englobent 420, soit près de 80% du total. Le tableau II nous donne une idée de cette distribution.

De plus si on soustrait le nombre de localités où se trouvent exclusivement des locaux d'un type bien particulier, comme, par exemple, ceux des employés de chemins de fer, les employés dans les services civils et les artistes on restreint la diffusion du CMT à 53 localités.

Pour comprendre quelle est la véritable valeur d'une centrale syndicale dans le mouvement ouvrier, il est nécessaire de considérer aussi le genre d'entreprise auquel appartiennent les travailleurs.

Remarquons d'abord qu'une bonne partie des effectifs du CMT dans la province de Québec se recrutent chez des travailleurs qui sont dans une situation spéciale qui ne les porte pas à éprouver de la solidarité avec les autres travailleurs de la province. Ce sont d'abord ceux qui travaillent pour le compte du gouvernement fédéral. Chez ces unions il n'y a pas à proprement parler de négociation collective, car la loi ne le permet pas. Les chefs de ces unions discutent de salaire avec la Commission du Trésor du Canada. Puis les conditions d'emploi, les conditions de travail, le mode de permutation et de promotion sont déterminés par voie de réglementation par la Commission du Service Civil. Enfin, pour ce genre de travailleur, il n'est pas question d'insécurité. Voilà autant de facteurs qui en font des travailleurs « autrement que les autres » et ne réagissant pas comme les autres. Or dans la province de Québec, le CMT possède 77 locaux de cette première catégorie, couvrant les employés de l'Assurance-Chômage, de bureaux de poste et les facteurs.

Une seconde catégorie est en quelque sorte assimilable à la première pour des raisons analogues. C'est celle qui comprend les employés de chemin de fer.

En effet, pour ces travailleurs, les négociations ne se font pas dans la province, mais avec les autorités supérieures du C.P.R. et du C.N.R. et elles couvrent à la fois tous les travailleurs à l'emploi de ces entreprises à travers le Canada. Encore ici, tout ce qui regarde les conditions de travail, de promotion et le règlement des griefs est établi depuis bien

des années et n'est pas susceptible de se modifier sensiblement. Enfin parce que l'on a affaire à un service public dont les tarifs sont déterminés par l'Etat on est moins sujet aux fluctuations et à l'insécurité que l'on rencontre dans l'industrie manufacturière. Or 105 unités locales affiliées à des unions de ce genre sont membres du CMT dans la province de Québec. Elles sont distribuées dans les unions suivantes:

Chauffeurs de locomotive	8
Employés d'entretien	38
Réparation des wagons	17
Commis de bureaux	36
Signaleurs	5
Télégraphistes	1

Il est bon de remarquer qu'en dehors des commis de bureaux où existe une union rivale affiliée au CCT, presque tous les travailleurs dans cette catégorie sont membres du CMT.

Enfin la troisième catégorie comprend trois locaux d'artistes et de musiciens pour lesquels il n'est pas nécessaire de démontrer qu'ils ont peu de commun avec les autres travailleurs. Ils groupent des effectifs assez considérables puisque tous les artistes et musiciens qui font du théâtre, de la radio et de la télévision doivent appartenir à ces unions.

Ces trois catégories d'occupations où presque la totalité des travailleurs appartiennent au CMT comprennent 12 unions et 185 locaux dans la province de Québec sur un total de 65 unions et 533 locaux. C'est une proportion assez considérable de membres qui ont bien peu d'aspirations communes avec les autres travailleurs et nous pouvons ajouter même avec les membres du CMT.

Parce que l'influence de ces unions au sein du CMT sur la scène provinciale est à peu près négligeable, on aurait tort de croire qu'elle l'est partout. Bien au contraire. Si l'on envisage le plan national, les membres que ces unions apportent au CMT ont une signification importante. En effet, ils contribuent à accroître énormément les effectifs: ce qui amène non seulement des fonds à la caisse du CMT, mais accentue son caractère représentatif par rapport au gouvernement fédéral et au public en général. C'est pour cette raison d'ailleurs que le CMT est toujours choisi par le gouvernement du Canada pour représenter officiellement les travailleurs canadiens dans les réunions du B.I.T.

Ces catégories de membres du CMT ne nous donnent pas une idée exacte de ce qu'est cette centrale syndicale dans la province. Si l'on s'en tenait à eux, nous entendrions à peu près jamais parler de ce groupement. Mais un fort contingent appartient à des unions plus dynamiques, organisées tant sur la base de métier que sur la base industrielle. La prédominance des unions de métiers sur les unions industrielles amène les travailleurs à s'intéresser plus particulièrement à leurs propres intérêts sans trop se préoccuper de la promotion générale de la

TABLEAU III — UNIONS DU CMT DANS LA PROVINCE JOUANT UN RÔLE SUR LE PLAN SYNDICAL AVEC LE NOMBRE DE LEURS LOCAUX

Union	Nombre de locaux
Charpentiers	33
Chaudronniers	11
Débardeurs	5
Distillerie	6
Electricité	11
Employés chimiques	26
Fonderie	12
Machinistes	23
Meuble	6
Papetiers	20
Pressiers	5
Pulpe et Papier	34
Tabac	6
Textile	9
Typographes	4
Vêtement (femmes)	9
TOTAL	210

Source: Etabli d'après des données dans « **Syndicalisme ouvrier au Canada, 1954** ».

masse des travailleurs. Ce phénomène est facilement observable dans les métiers de la construction. Or le CMT est surtout composé d'unions de métiers. Malgré cela, à cause de l'insécurité commune dans laquelle se trouvent ces travailleurs et de leur vulnérabilité selon les conditions économiques, les unions auxquelles ils appartiennent s'intègrent plus entièrement dans le mouvement ouvrier. Parmi ces unions une quinzaine occupent une place importante, soit qu'elles comprennent des effectifs très considérables. Ces unions du CMT possèdent dans la province 210 unités locales ainsi qu'on peut le constater par le tableau III.

On remarquera que ce sont ces unions qui manifestent le plus de vitalité sur la scène sociale par leur action dans le domaine de l'organisation, de l'éducation et de la politique.

Résumons nos observations sur la physionomie du CMT dans la province de Québec. C'est de beaucoup le groupement le plus considérable. Cependant à cause de sa structure, de la qualité de certaines catégories de ses membres, on ne trouve pas chez lui cette unité qui en ferait l'expression typique d'une organisation syndicale dynamique et progressive au sein du mouvement ouvrier. Il ne faut donc pas se surprendre s'il reste parfois en marge des autres centrales syndicales quand une action commune semble s'imposer. C'est un groupement plutôt conservateur et bien à l'aise dans un monde où prime « l'esprit des affaires ». C'est pourquoi il peut se développer et s'accroître sans trop de heurts, même parfois avec la bienveillance des employeurs et de la politique.

2) Le Congrès Canadien du Travail

Le CCT présente une physionomie bien différente. Alors que certaines unions appartenant au CMT existent dans la province de Québec depuis 1886, le CCT est né en 1940 et n'a donc que quinze années d'existence. Ses chefs soutiennent qu'il groupe des effectifs s'élevant à 50,000 membres. Nous croyons qu'ils n'exagèrent pas trop et que cette centrale syndicale réunit environ quarante-cinq mille membres.

La structure du CCT ressemble à celle du CMT. On y retrouve des unions strictement canadiennes, d'autres qui sont internationales, c'est-à-dire dont le siège social est aux Etats-Unis, et enfin des locaux directement affiliés au CCT. Les unions internationales appartenant au CCT

sont ordinairement affiliées au Congrès des organisations industrielles aux Etats-Unis (CIO). Il est à remarquer cependant que le CCT, issu, lors de sa fondation d'unions strictement canadiennes groupées dans une centrale qui s'appelait le Congrès pan-canadien du travail, possède un caractère et un esprit beaucoup plus canadien que le CMT.

Le CCT est organisé surtout sur une base industrielle et dans les industries à production massive. Dans la province de Québec, il possède 16 unions et 186 unités locales distribuées dans 40 localités. De ces unions, une seule est nationale et groupe 55 locaux. C'est la Fraternité canadienne des employés de chemins de fer. Si l'on tient compte des 19 locaux directement affiliés au CCT, on constate que 74 unités locales du CCT, dans la province, sur un total de 186 n'ont aucun rapport avec les unions américaines.

Jusqu'à récemment, l'Union nationale des ingénieurs stationnaires (National Union of Operating Engineers of Canada) était un groupement purement national avec 3 locaux et 1,700 membres dans la province de Québec. Elle vient de se fusionner avec le District 50 et l'Union des mineurs d'Amérique.

Sur le plan géographique, les unités appartenant au CCT sont assez concentrés puisque 136 locaux sont situés dans quatre villes: Montréal 112, St-Jean 9, Rouyn-Noranda 8 et Québec 7. De plus, si on mettait de côté les centres qui n'ont que des locaux appartenant à la Fraternité canadienne des employés de chemin de fer, au lieu de 40 villes on n'en trouverait que 27. Enfin, dans la région du Nord-Ouest québécois (l'Abitibi) on ne connaît que des unions affiliées au CCT dans les mines.

La force du CCT se trouve chez les commis de chemins de fer, les travailleurs de l'acier, du vêtement pour homme, de l'industrie chimique, des salaisons, de l'électricité, du textile et des raffineries de pétrole.

L'importance relative de chacune des unions affiliées au CCT dans la province de Québec n'est pas la même. Les unions qui possèdent les effectifs les plus considérables sont la Fraternité canadienne des employés de chemin de fer (CBRE) et les Métallo-Unis d'Amérique (U.S.W.A.) et elles groupent plus de la moitié des effectifs du CCT dans la province de Québec.

La CBRE en possède à elle seule le quart; cette union canadienne est organisée sur une base industrielle. Elle groupe quatre catégories

de membres; des employés de chemin de fer à vapeur (5,000 membres) des employés de Transport urbain à Montréal (4,000 membres) des chauffeurs d'autobus dans le Transport routier (1,750 membres), et enfin des employés d'hôtel.

Sur le plan provincial, les unions du CCT sont organisées dans un groupement qui s'appelle la Fédération des Unions Industrielles et possède quatre conseils régionaux: Montréal, Joliette, St-Jean et Rouyn-Noranda.

TABLEAU IV — UNIONS DU CCT DANS LA PROVINCE DE QUEBEC JOUANT UN ROLE SUR LE PLAN SYNDICAL AVEC LE NOMBRE DE LEURS LOCAUX

Union	Nombre de locaux
Commis de chemins de fer	55
Travailleurs de l'acier ⁽¹⁾	51
Travailleurs des mines ⁽²⁾	11
Travailleurs du vêtement	15
Travailleurs de l'électricité	8
Travailleurs du textile	6
Travailleurs des abattoirs	8
Travailleurs des raffineries de pétrole	2

(1) Comprend 26 locaux dans l'industrie minière.

(2) En fait ne comprend aucun travailleur des mines, mais ceux de l'industrie chimique. Depuis que cette étude a été faite, elle a brisé son affiliation avec le CCT et est devenue un groupement international indépendant.

Source: Établi d'après les données fournies dans « **Le Syndicalisme ouvrier au Canada, 1954** ».

Cette centrale syndicale est dynamique et joue un rôle actif sur le plan de l'organisation, de l'éducation et de la politique. Elle supporte le parti CCF et depuis une douzaine d'années lutte efficacement contre le communisme. Enfin d'une façon générale, elle est plutôt largement ouverte à une collaboration avec la CTCC.

3) La Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

La CTCC a été fondée en 1921 par un groupe de syndicats qui avaient été organisés dans différentes régions de la province de Québec et dont les uns remontaient au début du siècle.

On connaît la structure de ce groupement. A la base, se trouvent les syndicats locaux qui sont formés ordinairement de travailleurs d'un même établissement. C'est le syndicat local qui signe la convention collective de travail régissant les rapports entre ses membres et l'entreprise.

Les syndicats locaux sont affiliés, à la fois, à une fédération professionnelle et à un conseil central. Le rôle propre de la fédération est de permettre l'unité d'action dans un secteur économique particulier et d'aider ses syndicats-membres dans leurs négociations. La juridiction des fédérations professionnelles s'établit ordinairement selon les industries.

Le conseil central possède une juridiction territoriale et groupe tous les syndicats d'une région donnée. Il joue un rôle de représentation vis-à-vis des autorités civiles et du public de la région, de support pour l'extension du syndicalisme et d'éducation pour les travailleurs. En certains cas, pour suppléer à l'impuissance de certaines fédérations qui n'en ont pas les moyens, le conseil central aidera les syndicats dans leurs négociations. Historiquement dans la CTCC, les conseils centraux sont antérieurs aux fédérations professionnelles. De plus, comme aux débuts, les préoccupations religieuses avaient le pas sur les préoccupations économiques ou professionnelles, les premiers conseils centraux s'attachaient plus à se donner une juridiction territoriale qui coïncidait avec les diocèses qu'une juridiction qui répondait aux exigences économiques. Aujourd'hui encore, la juridiction des conseils centraux se rapproche plus ou moins des divisions diocésaines, mais elle ne coïncide pas toujours. Certains diocèses n'ont pas de conseil central, comme Ste-Anne, St-Jérôme, etc., d'autres en ont plusieurs, comme St-Hyacinthe qui en possède trois (St-Hyacinthe, Sorel, Granby) et Trois-Rivières qui en possède deux (Trois-Rivières, Shawinigan). Des syndicats situés dans un diocèse pour des raisons économiques et techniques appartiendront à des conseils centraux de diocèses limitrophes. Ainsi, certains syndicats de St-Jean sont rattachés au Conseil central de Montréal.

La tendance actuelle est de réduire le nombre de fédérations et d'ajuster la juridiction des conseils centraux aux besoins économiques des syndicats.

TABLEAU V — CONSEILS CENTRAUX DE LA CTCC AVEC LE NOMBRE DE SYNDICATS AFFILIÉS ET LE NOMBRE DE SYNDICATS SITUÉS DANS LA VILLE MEME OU SE TROUVE LE CONSEIL

Conseil Central	Syndicats affiliés	Syndicats dans la ville
Chicoutimi	52	14
Drummondville	13	12
Joliette	16	12
Sorel	8	8
Montréal	66	54
St-Hyacinthe	15	15
Québec	93	50
Rimouski	15	7
Hull	20	17
Hauterive	3	0
Shawinigan	22	13
Sherbrooke	44	23
Trois-Rivières	25	21
Granby	21	16
Victoriaville	15	7
St-Jean	8	7

Source: Etabli d'après « **Le Syndicalisme ouvrier au Canada, 1954** ».

En 1954, la CTCC possédait 444 syndicats locaux, 16 fédérations et 16 conseils centraux. Les syndicats locaux sont distribués dans 96 localités de la province. Comme la CTCC ne groupe aucune des catégories d'employés de chemin de fer (CNR et CPR), la dispersion de ses syndicats affiliés est beaucoup plus grande que celle des autres centrales syndicales.

Sur le plan géographique, les châteaux forts de la CTCC se trouvent dans les régions suivantes: Chicoutimi, Québec, Shawinigan, St-Hyacinthe. Dans la ville de Montréal, elle accuse une faiblesse tant par

TABLEAU VI — UNITES SYNDICALES ET EFFECTIFS DE LA C.T.C.C. PAR FEDERATION AU 31 MAI DE CERTAINES ANNEES 1945-55 (1)

Fédérations	1945		1947		1949		1951		1953		1955	
Bâtiment	56	10,802	61	12,181	64	12,163	66	16,482	74	18,392	64	19,014
Métallurgie	8	2,249	30	5,154	29	6,553	31	8,433	37	15,205	36	14,222
Aluminium (2)	6	2,318										
Pulpe et papier	23	5,375	27	7,090	30	8,320	31	9,630	41	10,700	43	11,065
Textile	21	6,789	27	6,997	27	10,548	31	11,867	34	10,624	25	8,117
Services	—	—	—	—	16	3,379	18	4,167	21	5,339	24	6,479
Corp. munic. & scol.	—	—	21	3,805	28	4,059	30	4,810	39	5,149	39	5,397
Industrie minière	5	1,770	7	3,677	7	4,375	9	4,128	10	4,568	12	4,925
Cuir — Chaussure	12	4,775	12	3,116	14	3,180	17	3,571	13	3,842	15	4,351
Imprimerie	15	2,100	16	2,348	21	2,685	25	3,175	25	3,275	26	4,205
Commerce	18	2,436	16	2,300	15	2,625	15	2,945	20	3,261	21	3,915
Directement affiliée	88	15,131	62	12,800	55	12,432	60	6,395	51	5,432	36	3,690
Vêtement	3	1,187	13	2,417	13	3,760	12	3,795	13	4,770	18	3,649
gantiers (3)	6	781	7	806	9	701	8	850	8	763		
Bois ouvré	7	2,234	12	2,618	16	3,660	18	3,630	16	2,313	22	3,254
meubles (4)	6	934	12	1,271	11	1,289	6	663	6	829		
Industrie chimique	—	—	—	—	—	—	—	—	6	3,206	7	2,984
Bas façonné	10	1,810	12	2,671	15	2,803	19	2,788	16	1,988	13	1,292
Barbier	16	1,032	10	925	10	740	14	752	12	527	14	614
TOTAL	300	61,249	345	70,176	380	83,272	410	88,081	442	100,183	415	97,173

(1) Sources: Rapports des Congrès de la C.T.C.C. publiés annuellement.

(2) Fusionné en 1946 avec la Fédération de la Métallurgie.

(3) Fusionné en 1946 avec la Fédération du Vêtement.

(4) Fusionné en 1954 avec la Fédération du Bois-ouvré.

le nombre de membres que par celui des unités syndicales ainsi qu'on pourra s'en rendre compte en référant aux tableaux V et VIII.

Sur le plan professionnel, la CTCC est fortement représentative dans les industries suivantes: mine d'amiante, pulpe et papier, textile, bois-ouvré, chaussure, bas, métallurgie, services hospitaliers et municipalités. En certaines régions il faudrait ajouter l'industrie de la construction.

En dehors des fédérations de barbiers, du gant, des bas, de l'industrie de la construction (celle-ci pour les mêmes raisons que nous avons données dans le CMT), toutes les fédérations de la CTCC sont dynamiques et jouent un rôle dans le mouvement ouvrier québécois.

Plusieurs facteurs contribuent à rendre la CTCC le groupement le plus dynamique sur la scène provinciale.

Il y a d'abord le fait que la quasi-totalité de ses effectifs se trouvent dans la province de Québec. Les négociations se font non seulement selon les lois de la province, mais avec un employeur sur les lieux. En second lieu, la structure de la CTCC est beaucoup plus rigide que celle des autres groupements. Les chefs confédéraux ayant à se préoccuper moins des problèmes de relations du travail sur le plan national évoluent surtout sur la scène provinciale. En troisième lieu, parce que la CTCC s'inspire de la doctrine sociale de l'Eglise, il existe dans ce groupement plus de mystique, plus d'idéalisme et de souci de formation.

En quatrième lieu, la CTCC, mouvement né dans la province de Québec et mouvement catholique, comporte des caractéristiques extra-syndicales qui sont plus conformes aux coutumes de son milieu immédiat. Enfin, il faut le dire, depuis une dizaine d'années ce groupement est dirigé par des chefs remarquablement préparés au point de vue économique et social.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SYNDICATS

Dans les pages qui précèdent nous avons vu quelle place occupe dans le syndicalisme la province de Québec et quelle est la physionomie de chacune des centrales syndicales.

Ainsi qu'on peut facilement l'observer, la répartition de la population ainsi que de l'industrie manufacturière dans la province de Québec

est très inégale: il ne faudra pas se surprendre si le syndicalisme en est influencé.

La ville de Montréal est la plus grande ville du Canada et possède près du tiers de la population de la province de Québec. Elle est aussi la ville canadienne qui possède le plus de travailleurs syndiqués, soit 147,550 alors que Toronto la suit avec 129,850. Mais lorsque la ville de Toronto groupe seulement le tiers des syndiqués d'Ontario, la ville de Montréal en groupe, elle, près de 54%. De plus, en janvier 1954, treize villes possédaient plus de 2,500 syndiqués et près de 80% de tous les syndiqués de la province, soit 212,000 sur 272,700. Ainsi que l'indique le tableau VII, dans presque toutes les villes, les trois centrales syndicales sont représentées.

TABLEAU VII — EFFECTIFS SYNDICAUX DANS 13 VILLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC. REPARTITION DES UNITES SYNDICALES SELON LES GRANDES CENTRALES

Nom de la ville	Nombre de syndiqués	Nombre de syndicats	C.T.C.C.	C.M.T.	C.C.T.
Montréal	147,550	447	54	210	112
Québec	24,650	132	50	55	8
Arvida	4,850	6	6	3	—
Shawinigan	4,700	20	13	6	—
Sorel	4,300	11	8	3	—
Trois-Rivières - Cap	4,050	47	21	26	—
Drummondville	3,500	18	12	5	2
Chicoutimi	3,450	21	14	3	2
Granby	3,250	23	16	7	—
Saint-Jean	3,250	25	7	8	9
Sherbrooke	3,150	48	23	19	3
St-Hyacinthe	2,850	25	15	7	2
Hull	2,650	31	17	12	3
TOTAL	212,200	854	256	364	142

Source: Ce tableau a été établi d'après « Syndicalisme ouvrier au Canada, 1954 », Quarante-troisième rapport annuel, Ministère du Travail, Ottawa.
On remarquera que nous avons omis le nombre des syndicats indépendants ou non-affiliés. Dans la seule ville de Montréal ils se chiffrent à 69.

A la même date il y avait en Ontario 23 villes qui possédaient plus de 2,500 syndiqués.

Le syndicalisme accuse donc dans le Québec une très forte concentration dans son ensemble. Si on étudie cette concentration à Québec et Montréal par rapport aux centrales syndicales on se rend compte que celles-ci ne suivent pas du tout la même courbe. Alors que le CCT possède 64.5% de ses unités locales à Montréal et Québec, le CMT en a 49.7% et la CTCC seulement 23.4%. Le tableau VIII est très révélateur à ce sujet.

TABLEAU VIII — DISTRIBUTION DES UNITES SYNDICALES LOCALES PAR CENTRALES DANS MONTREAL, QUEBEC ET LE RESTE DE LA PROVINCE

	Nombre d'unités syndicales					
	ABSOLU				POURCENTAGE	
	Province	Montréal	Québec	Montréal et Québec	Montréal et Québec	Reste de la Province
CMT	533	210	55	265	49.7	50.3
CCT	186	112	8	120	64.5	35.6
CTCC	444	54	50	104	23.4	76.6

Il ressort très nettement que les syndicats de la CTCC sont très dispersés et que sa force ne se trouve pas aux mêmes endroits que celle des deux autres centrales. Est-ce parce que la conception du syndicalisme de la CTCC ne trouve pas réponse chez les travailleurs de Montréal ? Est-ce parce que ce groupement n'a pas fait les efforts nécessaires pour les organiser ? Elle y existe depuis 34 ans et le CCT y a réussi en 15 ans. Est-ce parce que la CTCC a été conçue pour des milieux sociaux plus facilement intégrables ? Plusieurs questions pourraient être posées et autant de réponses données.

Comme à son origine la CTCC s'est préoccupée d'accorder sa structure à celle de l'organisation ecclésiastique, il est intéressant de faire la répartition syndicale par diocèse. Les diocèses dans lesquels se rencontrent le plus grand nombre de travailleurs syndiqués seraient par ordre d'importance: Montréal, Québec, Chicoutimi, St-Hyacinthe, Trois-Ri-

vières, Sherbrooke, St-Jean, Timmins, Nicolet, Valleyfield, Ottawa, Amos, Joliette, etc.

On aura une idée de la distribution des unités locales dans les diocèses selon les centrales syndicales dans le Tableau IX.

TABLEAU IX — DISTRIBUTION DES UNITES SYNDICALES PAR AFFILIATION ET PAR DIOCESE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Diocèse	C.M.T.	C.C.T.	C.T.C.C.	Ind.	Broth.	Total
Amos	4	9	—	—	2	15
Chicoutimi	19	3	51	1	1	75
Gaspé	5	1	1	—	2	9
Haute-Rive	3	2	9	1	2	17
Joliette	14	4	20	—	1	39
Mont-Laurier	—	—	2	—	—	2
Montréal	210	113	46	51	18	438
Nicolet	10	3	27	—	—	40
Ottawa	27	4	18	—	—	49
Pembroke	3	1	—	1	—	5
Québec	75	12	88	5	10	190
Rimouski	7	1	12	1	2	23
Ste-Anne	6	1	8	1	4	20
St-Hyacinthe	22	3	50	—	3	78
St-Jean	15	10	9	—	—	34
St-Jérôme	19	3	7	1	—	30
Sherbrooke	32	5	46	1	7	91
Timmins	7	10	—	—	—	17
Trois-Rivières	39	1	47	1	4	92
Valleyfield	19	—	4	1	—	24
TOTAL	536	186	445	65	56	1,288

Source: Ce tableau a été établi d'après « **Syndicalisme ouvrier au Canada, 1954** », Quarante-troisième rapport annuel, Ministère du Travail, Ottawa.

A la suite de ce tableau, quelques remarques s'imposent. D'abord une unité locale ne nous donne pas une idée exacte de l'importance du syndicat, car celui-ci peut posséder des effectifs plus ou moins considérables. Ainsi, par exemple à Hull, le nombre des unités syndicales affiliées à la CTCC, est assez élevé, mais nous sommes sûrs que les effectifs combinés des syndicats des briqueteurs, des journalistes, des maçons, des imprimeurs, etc., n'arrivent pas à dépasser ceux d'un seul local de l'Union internationale (CMT) qui est à la Cie Eddy. En second lieu, ces unités locales comprennent celles des employés de chemin de fer du CMT et du CCT. C'est ce qui fait que ces centrales syndicales peuvent être présentes dans presque tous les diocèses. Enfin, sur vingt diocèses dans la province de Québec (nous avons éliminé Baie James

et pour cause), trois n'ont aucun syndicat affilié à la CTCC: Amos, Timmins, Pembroke. Gaspé n'en possède qu'un; Mont-Laurier 2; cinq autres en ont moins de dix; St-Jean (9), Haute-Rive (9), Ste-Anne (8), St-Jérôme (7), Valleyfield (4). C'est donc dire que dans la moitié des diocèses de la province, le syndicalisme catholique est à peu près inexistant. En certains cas, le phénomène est explicable par le fait de la non-industrialisation, mais il n'en est pas du tout ainsi pour St-Jean, Timmins, Amos et Valleyfield qui possèdent plusieurs agglomérations industrielles syndicalisables. Et de fait, plusieurs syndicats affiliés à d'autres centrales s'y trouvent installés. ⁵

(5) « Cette étude a été rendue possible grâce à la Corporation Carnegie de New-York. Cette corporation n'est, cependant, ni auteur, ni éditeur, ni propriétaire de ce travail et il est entendu qu'elle n'est nullement responsable des vues ou idées qui y sont émises. »